

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1036

1^{er} juin 2007

SOMMAIRE

Accenture SCA	49689	ITL Luxembourg S.A.	49727
Administration de Patrimoine Immobilier S.A.	49706	James Browning Participations S.A.	49702
Alcoa Global Treasury Services S.à r.l. ...	49688	Kidde Luxembourg Finance S.à r.l.	49685
Alloga S.A.	49690	Kidde Luxembourg Finance S.e.n.c.	49715
Alvamonte International S.A.	49711	Kidde Luxembourg Investments S.à r.l. ..	49702
Basal S.A.	49705	KPI Residential Property 7 S.à r.l.	49701
Bastec S.à r.l.	49728	Le Terminal S.à r.l.	49689
BG-Ré S.A.	49710	Loseti S.A.	49701
Biophotonic S.A.H.	49725	Lumasa	49724
Biver S.A.	49728	Lux-Sectors Sicav	49683
Canotiers de Savoie S.A.	49711	Lyon Equity Holding SA	49725
Cine Atlantica S.A.	49688	Marber Bou S.A.	49689
"Communauté d'Exploitation agricole ME-REDGEN"	49692	Microfin Holding S.A.	49705
CPI I&G Alte Elbgastrasse S.à r.l.	49720	Migrantis International S.A.	49683
CPI I&G Finance Co. S.à r.l.	49718	Mije SCI	49698
CPI I&G Germany S.à r.l.	49715	Montelux Investments & Finance S.A.	49721
DBVP EUROPE (Luxembourg) S.à r.l.	49690	Océane Re	49728
Deutsche Postbank Finance Center Objekt GmbH	49723	Oriental Asset Management Holding S.A.	49724
Easybox General Partner S.à r.l.	49695	Paris Premier Properties "Lux" S.à r.l. ...	49721
Eaton S.A.	49697	Pasiphae	49725
Eaton S.A.	49698	Peinture d'Or S.à r.l.	49728
Eaton S.A.	49701	Quest Management, Sicav	49723
Energy Source S.A.	49697	Real Estate Prime S.A.	49697
Europa Transport S.A.	49724	Reluxco International S.A.	49710
Européenne de Santé S.A.	49712	Restaurant L'Saffron S.à r.l.	49688
Falera Investments Ltd.	49709	Riviera Aviation Support Services S.A. ...	49712
Fidenes S.A.	49692	S.C.I. Limax	49692
Flecha Holding S.A.	49727	Société d'Investissement Européen S.A.	49695
Flying Rookies Luxembourg A.s.b.l.	49718	Sveva S.A.	49705
Gallaher AF Luxembourg S.à r.l.	49709	UniCredit Luxembourg Finance SA	49706
Immobilière et Promotions s.à r.l.	49682	Universal Management Services Sàrl	49710
Interbio Medical Service S.A.	49727	WP LuxCo IV S.à r.l.	49720

Immobilière et Promotions s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4147 Esch-sur-Alzette, 30, rue Jos Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 125.616.

L'an deux mille sept, le vingt février.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

1- Madame Marie-Madeleine Tholl, retraitée, demeurant à L-3874 Schifflange, 9, rue Michel Rasquin;

2- La société anonyme NACRE HOLDING S.A., avec siège à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 195 du 17 février 2004, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 98.374, ici représentée par:

Monsieur Lionel Capiaux, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

Agissant en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée, lui donnée en date du 16 février 2007 à Luxembourg par Monsieur Claude Faber, Président du Conseil d'Administration.

3- Monsieur Marco Wolff, administrateur de société, né à Luxembourg le 20 février 1963, demeurant à Esch-sur-Alzette, 40, boulevard J.F. Kennedy.

Après avoir établi que la comparante sub 2- possède toutes les cent (100) parts de la société à responsabilité limitée IMMOBILIERE & PROMOTIONS s.à r.l., avec siège à Luxembourg, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour, numéro précédent de son répertoire, non encore formalisé, celle-ci s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et elle a requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes:

Parts sociales

L'assemblée générale ratifie la cession par Madame Tholl, préqualifiée, de toutes ses cent parts sociales à la société NACRE HOLDING S.A., représentée comme sus-dit et pour qui accepte son représentant préqualifié.

Dès lors, les cent parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont entièrement souscrites par la société anonyme NACRE HOLDING S.A.

Remarque

Le notaire instrumentaire a attiré l'attention des parties sur le fait que le capital de la société est constitué d'un apport en nature de droits immobiliers dans un immeuble sis à Pétange, 20, rue d'Athus.

Cet apport est plus amplement repris dans le corps de l'acte de constitution de la société IMMOBILIERE & PROMOTIONS PETANGE s.à r.l.

Tous les comparants affirment, chacun séparément, connaître la contenance de cet acte pour en avoir eu connaissance avant la passation des présentes et ils reconnaissent recevoir à l'instant une copie dudit acte de constitution des mains du notaire.

Dès lors, chacun des comparants se déclare parfaitement informé de la teneur de cet apport et en accorde pleine et entière décharge au notaire instrumentaire.

Démission de la gérante

L'associée unique accepte la démission de Madame Tholl, préqualifiée, de son mandat de gérante et lui en accorde pleine et entière décharge, affirmant parfaitement connaître la situation économique et fiscale de la société.

Gérance

Monsieur Marco Wolff, préqualifié et ici présent, est nommé gérant unique de la société, ce qu'il accepte, avec pouvoir individuel de signature en toutes circonstances.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M.M. Tholl, L. Capiaux, M. Wolff, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 28 février 2007, vol. 437, fol. 69, case 6, CAP/2007/167 — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 28 mars 2007.

C. Mines.

Référence de publication: 2007048563/225/54.

(070047244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Migrantis International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Georgen.

R.C.S. Luxembourg B 82.370.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007047675/5863/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02089. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Lux-Sectors Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 70.257.

L'an deux mille sept, le seize mars.

Par-devant nous Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la Société LUX-SECTORS SICAV, R.C. numéro B 70.257, ayant son siège social à Luxembourg, (ci dessous «la Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 juin 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 611 du 12 août 1999, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} juillet 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1314 en date du 11 septembre 2002 et dernièrement suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 novembre 2006, publié au Mémorial C no 154 en date du 9 février 2007.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Annelise Charles, Employée de Banque à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Madame Sandra Kirsch-Pompignoli, Employée de Banque à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Deunet, Employé de Banque à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame la présidente expose ce qui suit:

I. Qu'une première assemblée générale extraordinaire avec le sous-dit ordre du jour avait été convoquée pour le 31 janvier 2007 à 16.00 heures, date à laquelle le quorum requis par la loi n'avait pas été atteint, ainsi qu'il appert de l'acte reçu à cette date par le notaire instrumentant.

II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des annonces parues au:

a) Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 108 en date du 3 février 2007 et numéro 226 en date du 22 février 2007;

b) Luxemburger Wort des 3 et 22 février 2007;

c) Tageblatt des 3 et 22 février 2007;

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés au bureau de l'assemblée.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Modification de l'article 20 des statuts.

IV. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

V. Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les 1.313.860 actions sans désignation de valeur nominale en circulation à la date du 16 mars 2007, 211.261 actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

Aucun quorum n'étant requis pour cette deuxième assemblée, elle peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et, après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes par 211.261 voix pour et 0 voix contre.

Résolution unique

L'assemblée générale décide de modifier l'article 20 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Modification de l'article 20 des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 20.** Le conseil d'administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer la politique d'investissement de chaque compartiment de l'actif social ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration de la SICAV, sous réserve des restrictions d'investissement prévues par les lois et règlements et de celles adoptées par le conseil d'administration.

Les placements de la SICAV doivent être constitués exclusivement de:

- a) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire cotés sur un marché réglementé;
- b) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire négociés sur un autre marché réglementé dans un Etat Membre de l'Union Européenne;
- c) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire cotés ou négociés sur un marché réglementé dans tout Etat d'Europe qui n'est pas un Etat Membre de l'Union Européenne, et dans tout Etat d'Amérique, d'Afrique, d'Asie, d'Australie et d'Océanie;
- d) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire nouvellement émis, pour autant que les conditions d'émission comportent l'engagement que la demande d'admission à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou à un autre marché réglementé tel que visé ci-dessus soit introduite et que l'admission soit obtenue au plus tard un an après l'émission;
- e) parts d'OPCVM agréés conformément à la directive 85/611/CEE et/ou d'autres OPC au sens de l'article 1^{er}, paragraphe (2), premier et deuxième tirets, de la directive 85/611/CEE, qu'ils se situent ou non dans un Etat membre de l'Union Européenne;
- f) dépôts auprès d'un établissement de crédit remboursables sur demande ou pouvant être retirés et ayant une échéance inférieure ou égale à douze mois, à condition que l'établissement de crédit ait son siège statutaire dans un Etat membre de l'Union Européenne ou, si le siège statutaire de l'établissement de crédit est situé dans un pays tiers, soit soumis à des règles prudentielles considérées par la CSSF comme équivalentes à celles prévues par la législation communautaire;
- g) instruments financiers dérivés, y compris les instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, qui sont négociés sur un marché réglementé du type visé aux points a), b) et c) ci-dessus; et/ou instruments financiers dérivés négociés de gré à gré («instruments dérivés de gré à gré»);
- h) instruments du marché monétaire autres que ceux négociés sur un marché réglementé, pour autant que l'émission ou l'émetteur de ces instruments soient soumis eux-mêmes à une réglementation visant à protéger les investisseurs et l'épargne et que ces instruments soient:
 - émis ou garantis par une administration centrale, régionale ou locale, par une banque centrale d'un Etat membre, par la BANQUE CENTRALE EUROPEENNE, par l'Union Européenne ou par la BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT, par un Etat tiers ou, dans le cas d'un Etat fédéral, par un des membres composant la fédération, ou par un organisme public international dont font partie un ou plusieurs Etats membres, ou
 - émis par une entreprise dont des titres sont négociés sur les marchés réglementés visés aux points a), b) et c) ci-dessus, ou
 - émis ou garantis par un établissement soumis à une surveillance prudentielle selon les critères définis par le droit communautaire, ou par un établissement qui est soumis et qui se conforme à des règles prudentielles considérées par la CSSF comme au moins aussi strictes que celles prévues par la législation communautaire, ou
 - émis par d'autres entités appartenant aux catégories approuvées par la CSSF pour autant que les investissements dans ces instruments soient soumis à des règles de protection des investisseurs qui soient équivalentes à celles prévues aux premier, deuxième ou troisième tirets, et que l'émetteur soit une société dont le capital et les réserves s'élèvent au moins à dix millions d'euros (10.000.000,- euros) et qui présente et publie ses comptes annuels conformément à la quatrième directive 78/660/CEE, soit une entité qui, au sein d'un groupe de sociétés incluant une ou plusieurs sociétés cotées, se consacre au financement du groupe ou soit une entité qui se consacre au financement de véhicules de titrisation bénéficiant d'une ligne de financement bancaire.

La CSSF peut autoriser la SICAV à placer, selon le principe de la répartition des risques, jusqu'à 100% de ses actifs dans différentes émissions de valeurs mobilières et d'instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'Union Européenne, par ses collectivités publiques territoriales, par un Etat qui fait partie de l'OCDE ou par des organismes internationaux à caractère public dont font partie un ou plusieurs Etats membres de l'Union Européenne. Dans ce cas, la SICAV doit détenir des valeurs appartenant à six émissions différentes au moins, sans que les valeurs appartenant à une même émission puissent excéder 30% du montant total.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent procès-verbal avec Nous Notaire, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: A. Charles, S. Kirsch-Pompignoli, P. Deunet, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 mars 2007, Relation: EAC/2007/2894. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 2 avril 2007.

R. Schuman.

Référence de publication: 2007048984/237/108.

(070047630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Kidde Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 942.400,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 83.475.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the twenty second day of November,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of KIDDE LUXEMBOURG FINANCE S.à r.l., a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 83.475, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on 10 July 2001, published in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» number 141 of 25 January 2002, as amended on (i) 29 November 2002 and published in Memorial C number 129 of 8 February 2003, (ii) on 28 December 2004 and published in Memorial C number 1020 of 11 October 2005, (iii) on 26 January 2005 and published in Memorial C number 926 of 22 November 2005, and (iv) on 14 June 2005 and published in Memorial C number 1347 of 8 December 2005 (the «Company»).

There appeared:

The sole shareholder of the Company, KIDDE LUXEMBOURG S.à r.l. a company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (KLS), represented by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, residing in Luxembourg, duly authorised to act on behalf of KLS by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

KLS declared and requested the notary to act that:

I. - As it appears from the attendance list annexed to this deed to be registered with it, the 9,424 (nine thousand four hundred twenty-four) shares with a nominal value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II. - KLS waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. KLS resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

III. - The Company, KIDDE LUXEMBOURG FINANCE S.à r.l. with registered office 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B106288 has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on 10 July 2001, published in the «Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations» number 141 of 25 January 2002.

IV. - The corporate capital of the Company is fixed at USD 942,400.- (nine hundred forty-two thousand four hundred United States Dollars) divided into 9,424 (nine thousand four hundred) shares having a nominal value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each, which is entirely subscribed and fully paid up.

V. - KLS is the sole owner of all the shares of the Company.

VI. - KLS, acting as the sole shareholder, approves the interim balance sheet of the Company as at 22 November 2006 attached hereto and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

VII. - KLS appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

KLS, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

(i) the Company does no longer carry out any activity;

(ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, are hereby assigned, transferred and conveyed to KLS, which has acknowledged and consented to this assignment and, in particular, KLS undertakes to ensure, in its capacity as liquidator, that any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company are duly complied with;

(iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, are hereby assumed, transferred and conveyed to KLS which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and KLS, irrevocably undertakes to assume and to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

VIII. - KLS declares that the liquidation of the Company is closed.

IX. - Discharge is given to the managers of the Company:

- Dominique Tamborini, residing at 2-4, rue Blaise Pascal, F-93157 Le Blanc Mesnil, France;
- Gérard Becquer, residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Wolfgang Ott, residing at Birkhanstrasse 22, 47228 Duisburg, Germany.

X. - The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

It has then been proceeded to the cancellation of the share register of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about 1,500.- Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deuxième jour du mois de novembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de KIDDE LUXEMBOURG FINANCE S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg au numéro B 88.475, constituée par acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg le 10 juillet 2001, publié au «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations», au numéro 141 du 25 janvier 2002, comme modifié le (i) 29 novembre 2002 publié au Mémorial C au numéro 129 du 8 février 2003, (ii) le 28 décembre 2004 and publié au Mémorial C au numéro 1020 du 11 octobre 2005, (iii) le 26 janvier 2005 publié au Mémorial C au numéro 926 du 22 novembre 2005, et (iv) le 14 janvier 2005 publié au Mémorial C au numéro 1347 du 8 décembre 2005 (la «Société»).

A comparu:

L'associé unique de la Société, KIDDE LUXEMBOURG S.à r.l., une société constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (KLS), représentée par Mr. Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant à Luxembourg, dûment autorisé à agir pour le compte de KLS en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire soussigné, restera ci-annexée pour être enregistrée avec le présent acte.

KLS a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

I.- Tel qu'il ressort de la liste de présence annexée à cet acte en vue d'être enregistré avec celui-ci, les 9.424 (neuf mille quatre cent vingt-quatre) parts sociales de USD 100,- (cent dollars américains) chacune, représentant l'ensemble du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

II.- KLS renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; elle reconnaît qu'elle a été suffisamment informée de l'ordre du jour et qu'elle considère avoir été valablement convoquée et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. KLS décide en outre que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à sa disposition dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

III.- La Société, KIDDE LUXEMBOURG FINANCE S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés au numéro B 83475, a été constituée par acte de Maître

Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, en date du 10 juillet 2001, publié au «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» numéro 141 du 25 janvier 2002.

IV.- Le capital social de la Société est fixé à USD 942.400,- (neuf cent quarante-deux mille quatre cent dollars américains) divisé en 100 (cent) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 100,- (cent dollars américains) chacune, lequel est entièrement souscrit et libéré.

V.- RLS est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

VI.- KLS, agissant comme associé unique, approuve le bilan intérimaire de la Société daté du 22 novembre 2006 ci-annexée, et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

VII.- KLS, se désigne elle-même comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

KLS, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que:

(i) la Société n'exerce plus aucune activité;

(ii) tous droits, titres, intérêts et obligations se rapportant aux actifs existants de la Société, sont par le présent acte cédés, transférés et transmis à KLS, qui a pris connaissance et consenti à une telle cession et KLS s'engage, en tant que liquidateur, à ce que toutes les formalités requises pour le transfert de toute somme détenue par la Société sur un compte en banque soient dûment effectuées;

(iii) tous droits, titres, intérêts et obligations se rapportant au passif existant de la Société, sont par le présent acte assumés, transférés et transmis à KLS, qui a pris connaissance et consenti à un tel transfert; tout le passif restant de la Société en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et KLS s'engage irrévocablement à payer tout passif éventuel de la Société dissoute actuellement inconnu et non payé.

VIII- KLS déclare que la liquidation de la Société est clôturée.

IX.- Décharge est donnée aux gérants de la Société:

- Dominique Tamborini, résidant à 2-4, rue Blaise Pascal, F-93157 Le Blanc Mesnil, France;
- Gérard Becquer, résidant à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg; and
- Wolfgang Ott, résidant à Birkhanstrasse 22, 47228 Duisburg, Allemagne.

X.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant 5 (cinq) ans à Luxembourg au précédent siège social de la Société, 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Il a été procédé à l'annulation du registre des parts sociales de la Société.

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportées par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à 1.500,- Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 48, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007048215/211/150.

(070047160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Cine Atlantica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 84.507.

—
EXTRAIT

Sur demande du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie extraordinairement au siège de la prédite Société le 13 mars 2007, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Révocation de son poste d'Administrateur de Madame Sandra Mathis, née le 21 janvier 1972 à Villerupt (France), demeurant professionnellement à L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg;
- 2) Nomination y consécutive de la Société Anonyme KRYSTAL S.A, avec siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

Pour servir et valoir ce que de droit

Pour extrait conforme

J.-M. Detourbet / B. Siret

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007047883/1038/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05330. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Restaurant L'Saffron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 15, rue Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 100.939.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège, le 12 mars 2007

Il résulte de la liste de présence que l'associé unique:

Monsieur Garcia Costa Leonel, né le 5 avril 1968 et demeurant à L-4023 Esch-sur-Alzette, 78, rue Jean Pierre Bausch, Est présent et représente l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée extraordinaire a pris la décision suivante:

Monsieur Garcia Costa Leonel est nommé gérant technique en remplacement de Monsieur Delrez Louis, démissionnaire.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature unique du gérant unique Monsieur Garcia Costa Leonel.

Signatures.

Référence de publication: 2007047918/1513/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00335. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Alcoa Global Treasury Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 175.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 106.168.

—
Avec effet au 1^{er} mars 2007, l'adresse de Mme Brigitte Preuss et de Monsieur Patrick Arnegger sera Avenue Giuseppe-Motta, 31-33, 1202 Genève, Suisse.

Pour extrait conforme et sincère

ALCOA GLOBAL TREASURY SERVICES S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007047924/5499/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00444. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Le Terminal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3542 Dudelange, 54, rue du Parc.
R.C.S. Luxembourg B 117.912.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social, le 15 mars 2007

Il résulte de la liste de présence que les deux associés:

Monsieur Bulut Ozay, né le 10 mars 1972 et demeurant à F-57290 Fameck, 159, rue de Ranguieux,

Madame Yilmaz Mihriban, née le 14 janvier 1974 et demeurant à F-57290 Fameck, 159, rue de Ranguieux,

Sont présents et représentent l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée extraordinaire ont pris la décision suivante:

Madame Yilmaz Mihriban est nommé gérante technique en remplacement de Monsieur Bulut Ozay, démissionnaire.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature unique du gérant unique Madame Yilmaz Mihriban.

Signatures.

Référence de publication: 2007047920/1513/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06128. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Accenture SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 79.874.

—
Pendant la période du 1^{er} septembre 2006 au 30 novembre 2006, la Société et ses filiales ont racheté ou acheté conformément aux termes des articles 49-8 et 49bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi qu'aux termes des statuts de la Société des actions de la Société.

Au 30 novembre 2006 la Société et ses filiales détenaient 21.129.364 actions de Catégorie III stipulées rachetables par les statuts de la Société.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007047928/5499/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00438. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Marber Bou S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 78.918.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 26 février 2007 à 16.00 heures au siège social que:

- la démission du commissaire aux comptes, LUX-FIDUCIAIRE a été acceptée;
- que la FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & CIE S.à r.l., demeurant au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes et que le mandat expire le jour de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011;
- que le mandat des administrateurs, Mme Simone Retter, Mme Colette Wohl et M. Ardito Toson ont été reconduits jusqu'au jour de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme

Le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2007047934/312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD00983. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Alloga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 74.488.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 12 février 2007:

- que le mandat du commissaire aux comptes de DELOITTE S.A., demeurant au 560, route de Neudorf, Luxembourg est prolongé jusqu'au jour de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007.

Pour extrait conforme
Le conseil d'administration
Signature

Référence de publication: 2007047931/312/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD00981. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

DBVP EUROPE (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 88.736.

DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the eighth of February.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared:

The company DBVP EUROPE GP (JERSEY) LIMITED, having its registered office at JE48PX St. Helier, PO Box 87, Greenville Street 22 (Channel Islands),

here represented by Ms Fanny Auenallah, private employee, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal, such proxy having been signed ne varietur by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, acting in his capacity, declared and requested the notary to act:

1.- That the limited liability company DBVP EUROPE (LUXEMBOURG) S.à r.l., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 88.736, has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 24th of July 2002, published in the Mémorial C number 1490 of the 16th of October 2002.

2.- That the capital of the company DBVP EUROPE (LUXEMBOURG) S.à r.l. presently amounts to twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each.

3.- That the appearer is the holder of all the shares of the company DBVP EUROPE (LUXEMBOURG) S.à r.l.

4.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company DBVP EUROPE (LUXEMBOURG) S.à r.l. which has discontinued all activities.

5.- That the appearing party declares that he has taken over all the assets and liabilities of the company DBVP EUROPE (LUXEMBOURG) S.à r.l.

6.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

7.- That the liquidation of the dissolved company DBVP EUROPE (LUXEMBOURG) S.à r.l. is to be construed as definitely terminated and liquidated.

8.- That the annual accounts as of December 31, 2004, 2005 and 2006 are approved.

9.- That full and entire discharge is granted to the incumbent managers of the company for the performance of their assignment.

10.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at seven hundred euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy signed with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le huit février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société DBVP EUROPE GP (JERSEY) LIMITED, ayant son siège social à JE48PX St. Helier, PO Box 87, Greenville Street 22 (Iles Anglo Normandes),

ici représentée par Mademoiselle Fanny Auenallah, employée privée, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1.- Que la société à responsabilité limitée DBVP EUROPE (LUXEMBOURG) S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 88.736, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 juillet 2002, publié au Mémorial C numéro 1490 du 16 octobre 2002.

2.- Que le capital social de la société DBVP EUROPE (LUXEMBOURG) S.à r.l. s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

3.- Que la comparante est l'associée unique de la prédite société DBVP EUROPE (LUXEMBOURG) S.à r.l.

4.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société DBVP EUROPE (LUXEMBOURG) S.à r.l. qui a arrêté ses activités.

5.- Que la comparante déclare avoir repris tous les éléments d'actifs et de passifs de la société DBVP EUROPE (LUXEMBOURG) S.à r.l.

6.- Qu'il est attesté que tout l'actif est dévolu à la comparante et qu'elle assure le paiement de toutes les dettes de la société, même inconnues à l'instant.

7.- Que la liquidation de la société DBVP EUROPE (LUXEMBOURG) S.à r.l. est à considérer comme définitivement close.

8.- Que les comptes annuels au 31 décembre 2004, 2005 et 2006 sont approuvés.

9.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants actuels de la société pour l'exécution de leur mandat.

10.- Que les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cents euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: F. Auenallah, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 février 2007, vol. 541, fol. 7, case 8. GRE/2007/777. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007048230/231/92.

(070046901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Fidenes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 35.419.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue, le 13 novembre 2006 au siège social

Il a été décidé ce qui suit:

- L'Assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs en fonction pour une période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

L'Assemblée décide de reconduire le mandat du Commissaire aux Comptes pour une période d'un an qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007.

Le Conseil d'administration se compose donc comme suit: Messieurs Serge Tabery et Didier Schönberger et Madame Anne-Sophie Theissen.

Le Commissaire aux Comptes est GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A.

Pour extrait certifié conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007047935/322/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00476. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

"Communauté d'Exploitation agricole MEREDGEN", Société Civile.

Siège social: L-5840 Ospern, 29, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg E 2.001.

AUFLÖSUNG

Gesellschaft des Zivilrechts gegründet durch Privatschreiben am 16. März 1994

Die Unterzeichnenden

1. Louis Mehlen, Landwirt, und seine Ehefrau Marthe Reding, Landwirtin, wohnhaft zusammen in L-5840 Ospern, 29, rue Principale,

2. Henri Reding, Landwirt, und seine Ehefrau Laure Birkel, Landwirtin, wohnhaft zusammen in L-8817 Eschette, 1, rue Principale,

3. Arsène Pletgen, Landwirt, und seine Ehefrau Liliane Reding, Landwirtin, wohnhaft zusammen in L-5840 Ospern, 41, rue Principale,

als alleinige Gesellschafter haben heute einstimmig beschlossen diese Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

Da die Gesellschaft keine rechtliche Pflichten mehr weder gegenüber den Gesellschaftern noch gegenüber Dritten hat, ist die Auflösung gleichbedeutend mit dem Abschluss der Liquidation.

Die Geschäftsbücher werden für die gesetzlich vorgeschriebene Dauer bei Henri Reding aufbewahrt.

Ausgefertigt in Eschette, am 12. Februar 2007.

Unterschriften.

Référence de publication: 2007047936/262/23.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07408. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

S.C.I. Limax, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 14, rue Siggy vu Lëtzebuerg.

R.C.S. Luxembourg E 2.351.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le quatorze février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) Madame Simone Hilger, fonctionnaire de la Commission Européenne en retraite, de nationalité luxembourgeoise, née à Luxembourg-Pfaffenthal, le 23 avril 1934 (numéro d'identité 1934 0423 162) veuve de Monsieur Roger Linster, demeurant au 14, rue Siggy vu Lëtzebuerg, L-1933 Luxembourg;

2) Madame Simone Pirsch, chargée de cours, née à Luxembourg, le 22 mai 1955 (numéro d'identité 1955 0522 449), demeurant au 3, rue Pasteur, L-8033 Strassen.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations et constatations.

I.- Qu'elles sont les deux seules et uniques associées de la société S.C.I. LIMAX (la «Société»), une société civile immobilière de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 14, rue Siggy vu Lëtzebuerg, L-1933 Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 12 septembre 2000 (numéro d'identité 2000 7002 093), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 164 du 3 mars 2001 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section E sous le numéro 2351;

II.- Que les statuts de la Société furent modifiés par acte notarié du 28 juin 2006, publié au Mémorial C numéro 1786 du 23 septembre 2006, page 85 694, pour tenir compte de la dévolution des parts sociales ayant appartenu au défunt Monsieur Roger Linster;

III.- Que le capital social de la Société civile s'élève actuellement à l'équivalent en Euros de quinze millions huit cent vingt mille francs luxembourgeois (15.820.000,- LUF) soit à trois cent quatre-vingt-douze mille cent soixante-sept euros et cinquante-cinq cents (392.167,55 EUR) réparti en mille cinq cent quatre-vingt-deux (1.582) parts d'intérêt d'une valeur nominale de deux cent quarante-sept euros et quatre-vingt-neuf cents (247,89 EUR) chacune, chaque part d'intérêt se trouvant intégralement libérée.

IV.- Que les personnes comparantes sont les deux seules et uniques associées de la Société, Madame Simone Hilger, prénommé, à raison de mille cinq cent quatre-vingts (1.580) parts d'intérêt et Madame Simone Pirsch, prénommée, à raison de deux (2) parts d'intérêts.

V.- Que les mêmes personnes comparantes, agissant en leur qualité de seules et uniques associées, déclarent vouloir dissoudre définitivement la Société et agissant ainsi en leur qualité de liquidateur déclarent expressément que l'activité de la Société a cessé, qu'elles ont réglé le passif de la Société, tout passif éventuellement subsistant restant à la charge des associées; que tous les actifs sont transférés à Madame Simone Hilger, prénommée.

VI.- Qu'à l'actif de la Société figurent les biens et droits immobiliers plus amplement désignés ci-après:

A) dans un immeuble en copropriété sis à Insenborn, 67, Neiewee, inscrit au cadastre de la commune de Neunhausen, section C d'Insenborn, comme suit:

- numéro 458/2249, lieu-dit «An der Milleschleiden», place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 6 ares 60 centiares, savoir:

la propriété privative et exclusive de:

- la partie B3 (côté est) du rez-de-chaussée, faisant 160/1000^{èmes} indivis;

- la partie B4 (côté est), faisant 101/1000^{èmes} indivis;

faisant ensemble 261/1000^{èmes} (deux cent soixante et un millièmes) indivis des parties communes généralement quelconques de l'immeuble y compris le sol ou terrain.

Titre de propriété

La Société est devenue propriétaire des biens et droits immobiliers ci-avant désignés aux termes d'un apport en nature effectué par les époux Roger Linster-Hilger lors de la constitution de la Société.

Les époux Roger Linster-Hilger avaient initialement acquis 253/1000^{èmes} de l'immeuble en question, aux termes d'un acte de vente avec convention d'indivision, reçu par Maître André Prost, alors notaire de résidence à Rambrouch, en date du 25 octobre 1970, transcrit au bureau des hypothèques de et à Diekirch, en date du 9 décembre 1970, volume 320, numéro 74.

En vertu d'un acte de vente avec convention d'indivision, reçu par ledit notaire Prost, en date du 13 mars 1971, transcrit au même bureau des hypothèques, le 22 avril 1971, volume 326, numéro 160, 261/1000^{èmes} indivis des parties communes ont été finalement attribués aux époux Roger Linster-Hilger.

B) dans un immeuble en copropriété dénommé «Résidence Oasis», sis à Luxembourg, 14, rue Siggy vu Letzebuerg, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section RA de Rollingergrund, comme suit:

- numéro 764/3731, lieu-dit «Rue Siggy Vu Letzeburg», place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 11 ares 7 centiares, savoir:

la propriété privative et exclusive de:

a) le lot 5, inscrit au cadastre sous le numéro 005 U B 81;

soit le garage au sous-sol;

b) le lot 8, inscrit au cadastre sous le numéro 008 U A 81;

soit la cave au sous-sol;

c) le lot 17, inscrit au cadastre sous le numéro 017 U A 02;

soit l'appartement F au deuxième étage;

faisant ensemble 145,731/1000^{èmes} (cent quarante-cinq virgule sept cent trente et un millièmes) indivis des parties communes généralement quelconques de l'immeuble y compris le sol ou terrain.

Titre de propriété

La Société est devenue propriétaire des biens et droits immobiliers ci-avant désignés aux termes d'un apport en nature effectué par les époux Roger Linster-Hilger lors de la constitution de la Société.

Les époux Roger Linster-Hilger avaient acquis les parts d'immeuble ci-avant décrites, totalisant initialement 145,731/1000^{es}, comme suit:

- partiellement aux termes d'un acte de vente en état futur d'achèvement, reçu par ledit notaire Baden, en date du 16 septembre 1987, transcrit au premier bureau des hypothèques de et à Luxembourg, le 15 octobre 1987, vol. 1099, numéro 110,

- partiellement aux termes du prédit acte de vente avec modification du règlement de copropriété, reçu par ledit notaire Baden, en date du 12 octobre 1988, transcrit au même bureau des hypothèques, le 4 novembre 1988, vol. 1140, numéro 102.

C) dans un immeuble en copropriété sis à Luxembourg, 11, rue Jean l'Aveugle, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section LE de Limpertsberg, comme suit:

- numéro 41/1347, lieu-dit «Rue Jean l'Aveugle», place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 1 are 80 centiares, savoir:

la propriété privative et exclusive de:

- le lot 13, à savoir au troisième étage, le studio situé à l'avant, côté droit, faisant 40,98/1000^{èmes} indivis;

- le lot 33, à savoir au sous-sol l'armoire de rangement numéro 13, faisant 2,69/1000^{èmes} indivis;

faisant ensemble 43,67/1000^{èmes} (quarante-trois virgule soixante-sept millièmes) indivis des parties communes généralement quelconques de l'immeuble y compris le sol ou terrain.

Titre de propriété

La Société est devenue propriétaire des biens et droits immobiliers ci-avant désignés aux termes d'un apport en nature effectué par les époux Roger Linster-Hilger lors de la constitution de la Société.

Les époux Roger Linster-Hilger avaient acquis les parts d'immeuble ci-avant mentionnées, aux termes d'un acte de vente reçu par Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 juin 1996, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 26 juin 1996, volume 1464, numéro 137bis.

VII.- Que Madame Simone Linster-Hilger, devenue suite à ce qui précède, seule propriétaire des biens et droits immobiliers ci-avant décrits sub. A), B) et C), déclare se soumettre expressément aux stipulations des règlements général de copropriété des divers immeubles.

VIII.- Que du fait de la transmission de tous les actifs et passifs, la liquidation de la Société est achevée et la Société est définitivement dissoute et liquidée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée à Madame Simone Linster-Hilger, prénommée, en tant que chargée de gestion journalière de la Société avec pouvoir de représentation de cette dernière vis-à-vis des tiers.

X.- Que les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société présentement dissoute, soit au 14, rue Siggy vu Lëtzebuerg, L-1933 Luxembourg.

XI.- Que les deux seules et uniques associées régleront tous les frais dus en vertu des présentes.

Déclaration

Les parties déclarent évaluer d'un commun accord les immeubles ci-avant désignés à six cent mille euros (600.000,- EUR).

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Hilger, S. Pirsch, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 février 2007. Relation: EAC/2007/1237. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 mars 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007049501/239/118.

(070048424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

Société d'Investissement Européen S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 23.053.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007047937/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC07160. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Easybox General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 75.706.

DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the twenty-third of February.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

the company CALEDONIA INVESTMENTS PLC, registered in England under number 235481, with its registered office at London SW1E 6NN, United Kingdom, 30, Buckingham Gate,

here represented by Mr David Sana, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed *ne varietur* by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr David Sana, pre-named, declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) EASYBOX GENERAL PARTNER S.à r.l., R.C.S. Luxembourg section B number 75.706, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, was incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), on April 14, 2000, published in the Mémorial C number 639 of September 7, 2000, and whose articles of association have been amended by deeds of the undersigned notary on March 24, 2004, published in the Mémorial C number 555 of May 28, 2004, and on July 15, 2004, published in the Mémorial C number 1075 of October 26, 2004.

II.- That the capital of the company EASYBOX GENERAL PARTNER S.à r.l., pre-named, presently amounts to thirteen thousand Euro (EUR 13,000.-), represented by one thousand and three hundred (1,300) shares with a par value often Euro (EUR 10.-) each.

III.- That following several transfers of shares the appearing party is the sole shareholder of the pre-named company EASYBOX GENERAL PARTNER S.à r.l.

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company EASYBOX GENERAL PARTNER S.à r.l. which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party declares that it has taken over all assets and all liabilities of the said company.

VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the company EASYBOX GENERAL PARTNER S.à r.l. is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

VIII.- That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their mandate.

IX.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at least at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven hundred and fifty Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société CALEDONIA INVESTMENTS PLC., enregistrée en Angleterre sous le numéro 235481, avec siège social à Londres SW1E 6NN, Royaume-Uni, 30, Buckingham Gate,

représentée par Monsieur David Sana, maître en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur David Sana, prénommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée EASYBOX GENERAL PARTNER S.à r.l., R.C.S. Luxembourg section B numéro 75.706, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 14 avril 2000, publié au Mémorial C numéro 639 du 7 septembre 2000, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes du notaire soussigné en date du 24 mars 2004, publié au Mémorial C numéro 555 du 28 mai 2004, et en date du 15 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 1075 du 26 octobre 2004.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée EASYBOX GENERAL PARTNER S.à r.l., pré-désignée, s'élève actuellement à treize mille euros (EUR 13.000,-), représenté par mille trois cents (1.300) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

III.- Que suite à plusieurs cessions de parts sociales, la comparante est l'associée unique de la prédite société EASYBOX GENERAL PARTNER S.à r.l.

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société EASYBOX GENERAL PARTNER S.à r.l., qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société EASYBOX GENERAL PARTNER S.à r.l. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société en raison des présentes sont évalués à la somme de sept cent cinquante euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 mars 2007, Relation: GRE/2007/976. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007048228/231/95.

(070046896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Energy Source S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 66.524.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 28 décembre 2006, que:

- La démission de M. Stefan Ersbring, c/o karringer, Storgatan 21, S-114 55 Stockholm, Suède (né le 5 mars 1958 à Oscar Suède), en tant qu'administrateur de la société fut acceptée.

- M^e Thomas Felgen, 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg (né le 14 décembre 1971 à Luxembourg, Luxembourg), fut élu comme nouvel administrateur de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007047940/263/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC06929. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Real Estate Prime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 78.301.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 mars 2007

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Sébastien Schaack, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX KONZERN S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 20 mars 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007047943/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05820. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Eaton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 72.547.

LUX KONZERN S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 21 mars 2007.

LUX KONZERN S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007047944/655/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05840. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Eaton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 72.547.

LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 21 mars 2007.

LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007047946/655/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05843. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Mije SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.
R.C.S. Luxembourg E 3.340.

STATUTS

L'an deux mille sept, le huit février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Madame Michèle Ungeheuer, née à Luxembourg, le 5 octobre 1963, épouse de Monsieur Gérard Matheis, demeurant à L-8323 Olm, 50, avenue Grand-Duc Jean;

2.- Monsieur Gérard Matheis, né à Luxembourg, le 4 décembre 1962, demeurant à L-8323 Olm, 50, avenue Grand-Duc Jean.

Tous les deux sont ici représentés par Monsieur Romain Kettel, demeurant à L-6187 Gonderange, 18, rue de la Gare, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter les statuts d'une société civile immobilière familiale régie par le code civil et les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé entre les associés une société civile immobilière particulière qui prend la dénomination de MIJE SCI.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ainsi que toutes les opérations mobilières et immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui en facilitent la réalisation, dans la limite d'opérations à caractère civil.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand Duché par décision unanime des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée. Sa dissolution requiert l'assentiment unanime des associés.

II. Apports, Capital social, Transmission des parts. Responsabilité des associés

Art. 5. Le capital social est fixé à 2.500,- EUR (deux mille cinq cents euros) représenté par 2 (deux) parts de 1.250,- EUR (mille deux cent cinquante euros) chacune.

En raison de leurs apports, il est attribué à:

1.- Madame Michèle Ungeheuer, née à Luxembourg, le 5 octobre 1963, épouse de Monsieur Gérard Matheis, demeurant à L- 8323 Olm, 50, avenue Grand-Duc Jean, une part;	1
2.- Monsieur Gérard Matheis, né à Luxembourg, le 4 décembre 1962, demeurant à L-8323 Olm, 50, avenue Grand-Duc Jean, une part;	1
Total: deux parts;	2

Toutes les parts ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 2.500,- EUR (deux mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à des non-associés qu'avec l'agrément unanime de tous les associés représentant la totalité du capital social, sauf en cas de succession en ligne directe.

Si un associé se propose de céder tant à titre gratuit qu'à titre onéreux tout ou partie de ses parts sociales sauf à ses héritiers légaux, il doit les offrir par préférence, à ses co-associés proportionnellement à leur participation dans la société.

En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de deux mois, le ou les associés qui entendent céder les parts, le ou les associés qui se proposent de les acquérir et le président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg désigneront chacun un expert pour fixer la valeur de cession.

Les experts devront prendre leur décision dans un délai de trois mois après que le collège des experts aura été constitué sinon une nouvelle désignation d'experts devra intervenir.

La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise aux associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines qu'ils sont disposés à acheter les parts au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir des parts, les parts proposées à la vente seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société.

En cas de rachat des parts par les associés le prix fixé par les experts devra être payé au plus tard dans les trois mois de la décision des experts contre la signature des documents de transfert des parts.

Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts, l'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés soumis à l'agrément unanime des associés.

Si le rachat effectué par les associés ne porte pas sur la totalité des parts ou si le tiers amateur n'est pas agréé, la société sera dissoute.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés.

Le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés doivent offrir par préférence leurs parts aux associés proportionnellement à leur participation dans la société.

En cas de désaccord persistant des associés et des héritiers ou légataires sur le prix de rachat des parts après un délai de deux mois, les héritiers ou légataires, et le ou les associés qui se proposent d'acquérir les parts, et le président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg désigneront chacun un expert pour fixer la valeur de cession.

Les experts devront prendre leur décision dans un délai de trois mois après que le collège des experts aura été constitué, sinon une nouvelle désignation d'experts devra intervenir.

La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise aux associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter les parts au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir des parts, les parts proposées seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société.

En cas de rachat des parts par les associés le prix fixé par les experts devra être payé au plus tard dans les trois mois de la décision des experts contre signature des documents de transfert des parts.

Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts, le bénéficiaire d'institution testamentaire ou contractuelle qui entend les céder peut les offrir à des non-associés soumis à l'agrément unanime des associés.

Si le rachat effectué par les associés ne porte pas sur la totalité des parts ou si le tiers amateur n'est pas agréé la société, le bénéficiaire d'institution testamentaire ou contractuelle est tenu de les conserver.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Art. 8. La cession des parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après qu'elle a été signifiée à la société ou acceptée par elle, soit dans un acte notarié, soit dans un acte sous seing privé, conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, la société ne sera pas dissoute; elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Art. 10. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 11. Les héritiers ou ayants-droit ne pourront en aucun cas requérir l'apposition des scellés sur les biens propres de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de gestion, sauf exception statutaire.

Les droits et obligations rattachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 12. Le cessionnaire sera tenu par toutes les dispositions statutaires et/ou sous seing privé prises antérieurement à la date de cession par les associés.

Art. 13. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient. Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du code civil.

Dans tous actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

III. Gérance, Année sociale, Assemblées

Art. 14. La société est gérée par un ou plusieurs gérants.

Art. 15. Le ou les gérants ont les pouvoirs de disposition les plus étendus pour gérer la société et l'engager en toutes circonstances. Ils ont tous les pouvoirs non réservés expressément par les statuts à l'assemblée générale.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée par la signature isolée d'un des gérants.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le gérant établira chaque année un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 18. Les associés se réunissent chaque année en assemblée générale sur convocation des gérants.

Des assemblées générales des associés peuvent être réunies extraordinairement, aussi souvent que les besoins l'exigent ainsi que sur demande écrite d'au moins deux associés.

Chaque part sociale donne droit à une voix aux assemblées.

Les assemblées générales ordinaires ou extraordinaires sont régulièrement constituées et délibèrent valablement quel que soit le nombre de parts sociales représentées et les décisions sont prises à la majorité simple des voix des votants.

IV. Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la société, la liquidation de la société se fera par les soins des gérants en fonction au moment de la mise en liquidation.

En cas de difficultés graves entre associés, le ou les liquidateurs seront nommés par le président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg.

V. Disposition générale

Art. 20. Les articles 1832 à 1872 du code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts et par les conventions sous seing privé entre associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2007.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ six cent cinquante euro.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1) Monsieur Romain Kettel, né à Luxembourg, le 29 juillet 1958, domicilié à L-6187 Gonderange, 18, rue de la Gare, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.

2) Le siège de la société est établi à L-2210 Luxembourg, 54, Boulevard Napoléon 1^{er}.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Kettel, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 février 2007, vol. 541, fol. 5, case 9, GRE/2007/750. — Reçu 25 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007048519/231/149.

(070046830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Eaton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 72.547.

CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet au 21 mars 2007.

CO-VENTURES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007047950/655/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05844. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

KPI Residential Property 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 111.188.

EXTRAIT

Par les résolutions écrites du 30 mars 2007, les associés de la société ont décidé:

- d'accepter la démission de Michael Eadie en tant que gérant de la Société, prenant effet le 30 mars 2007.
- de nommer en tant que gérant, prenant effet le 30 mars 2007, et pour une durée indéterminée,
- BGP INVESTMENT S.à r.l., enregistré sous le numéro B 97.795 au Registre de Commerce et des Sociétés, et ayant comme adresse 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

En conséquence, le gérant unique de la Société est BGP INVESTMENT S.à r.l.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007047951/6765/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01375. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Loseti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.629.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 21 mars 2007

1. Monsieur Dennis Bosje a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. Monsieur Gérard Birchen, administrateur de sociétés, né le 13 décembre 1961 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), résidant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
3. La société à responsabilité limitée BAC MANAGEMENT a démissionné de son mandat d'administrateur.
4. Monsieur Cornelius Martin Bechtel, administrateur de sociétés, né le 11 mars 1968 à Emmerich (Allemagne), résidant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 22 mars 2007.

Pour extrait sincère et conforme
Pour LOSETI S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007048052/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC07183. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

James Browning Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 114.704.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2007.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2007047953/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD00978. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Kidde Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 500.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 106.288.

DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the twenty second day of November,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of KIDDE LUXEMBOURG INVESTMENTS S.à r.l., a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 106.288, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on 21 January 2005, published in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» number 593 of 20 June 2005, as amended on 26 January 2005 and published in Memorial C number 960 of 29 September 2005 and on 14 June 2005 and published in Memorial C number 1347 of 8 December 2005 (the «Company»).

There appeared:

The sole shareholder of the Company, KIDDE LUXEMBOURG S.à r.l. a company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (KLS), represented by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, residing in Luxembourg, duly authorised to act on behalf of KLS by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

KLS declared and requested the notary to act that:

I. - As it appears from the attendance list annexed to this deed to be registered with it, the 10,000 (ten thousand) shares with a nominal value of USD 50.- (fifty United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II. - KLS waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. KLS resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

III. - The Company, KIDDE LUXEMBOURG INVESTMENTS S.à r.l. with registered office 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 10.628 8 has been

incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on 21 January 2005, published in the «Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations» number 593 of 20 June 2005.

IV. - The corporate capital of the Company is fixed at USD 500,000.- (five hundred thousand United States Dollars) divided into 10,000 (ten thousand) shares having a nominal value of USD 50.- (fifty United States Dollars) each, which is entirely subscribed and fully paid up.

V. - KLS is the sole owner of all the shares of the Company.

VI. - KLS, acting as the sole shareholder, approves the interim balance sheet of the Company as at 22 November 2006 attached hereto and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

VII. - KLS appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

KLS, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

(i) the Company does no longer carry out any activity;

(ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, are hereby assigned, transferred and conveyed to KLS, which has acknowledged and consented to this assignment and, in particular, KLS undertakes to ensure, in its capacity as liquidator, that any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company are duly complied with;

(iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, are hereby assumed, transferred and conveyed to KLS which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and KLS, irrevocably undertakes to assume and to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

VIII. - KLS declares that the liquidation of the Company is closed.

IX. - Discharge is given to the managers of the Company:

- Dominique Tamborini, residing at 2-4, rue Blaise Pascal, F-93157 Le Blanc Mesnil, France;

- Gérard Becquer, residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Wolfgang Ott, residing at Birkhanstrasse 22, 47228 Duisburg, Germany.

X. - The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

It has then been proceeded to the cancellation of the share register of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about 1,500.- Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deuxième jour du mois de novembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de KIDDE LUXEMBOURG INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg au numéro B 106.288, constituée par acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg le 21 janvier 2005, publié au «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations», au numéro 593 du 20 juin 2005, comme modifié le 26 janvier 2005 et publié au Mémorial C, au numéro 960 du 29 septembre 2005 et le 14 juin 2005 et publié au Mémorial C au numéro 1347 du 8 décembre 2005 (la «Société»).

A comparu:

L'associé unique de la Société, KIDDE LUXEMBOURG S.à r.l., une société constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (KLS), représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant à Luxembourg, dûment autorisé à agir pour le compte de KLS en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire soussigné, restera ci-annexée pour être enregistrée avec le présent acte.

KLS a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

I.- Tel qu'il ressort de la liste de présence annexée à cet acte en vue d'être enregistré avec celui-ci, les 10.000 (dix mille) parts sociales de USD 50,- (cinquante dollars américains) chacune, représentant l'ensemble du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

II.- KLS renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; elle reconnaît qu'elle a été suffisamment informée de l'ordre du jour et qu'elle considère avoir été valablement convoquée et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. KLS décide en outre que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à sa disposition dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

III.- La Société, KIDDE LUXEMBOURG INVESTMENTS S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés au numéro B 106.288, a été constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, en date du 21 janvier 2005, publié au «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» numéro 593 du 20 juin 2005.

IV.- Le capital social de la Société est fixé à USD 500.000,- (cinq cent mille dollars américains) divisé en 10.000 (dix mille) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 50,- (cinquante dollars américains) chacune, lequel est entièrement souscrit et libéré.

V.- KLS est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

VI.- KLS, agissant comme associé unique, approuve le bilan intérimaire de la Société daté du 22 novembre 2006 ci-annexée, et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

VII.- KLS, se désigne elle-même comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

KLS, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que:

(i) la Société n'exerce plus aucune activité;

(ii) tous droits, titres, intérêts et obligations se rapportant aux actifs existants de la Société, sont par le présent acte cédés, transférés et transmis à KLS, qui a pris connaissance et consenti à une telle cession et KLS s'engage, en tant que liquidateur, à ce que toutes les formalités requises pour le transfert de toute somme détenue par la Société sur un compte en banque soient dûment effectuées;

(iii) tous droits, titres, intérêts et obligations se rapportant au passif existant de la Société, sont par le présent acte assumés, transférés et transmis à KLS, qui a pris connaissance et consenti à un tel transfert; tout le passif restant de la Société en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et KLS s'engage irrévocablement à payer tout passif éventuel de la Société dissoute actuellement inconnu et non payé.

VIII.- KLS déclare que la liquidation de la Société est clôturée.

IX.- Décharge est donnée aux gérants de la Société:

- Dominique Tamborini, résidant à 2-4, rue Blaise Pascal, F-93157 Le Blanc Mesnil, France;
- Gérard Becquer, résidant à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Wolfgang Ott, résidant à Birkhanstrasse 22, 47228 Duisburg, Allemagne.

X.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant 5 (cinq) ans à Luxembourg au précédent siège social de la Société, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Il a été procédé à l'annulation du registre des parts sociales de la Société.

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportées par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à 1.500,- euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec Nous, Notaire, l'original du présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 48, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007048216/211/147.

(070047152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Microfin Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 67.244.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 2 mars 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mars 2007, LAC/2007/1433, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2007.

Pour la société

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007048024/211/20.

(070046640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Sveva S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 51.818.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 21 décembre 2006, enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2006, volume 31CS, folio 19, case 12, que l'Assemblée a décidé de clôturer la liquidation et a pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

Pour la société

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007048025/211/20.

(070046641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Basal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 76.528.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

Signature
Administrateur

Référence de publication: 2007048169/756/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00378. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

UniCredit Luxembourg Finance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 106.982.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mars 2007

- L'Assemblée renouvelle le mandat du réviseur externe KPMG Sàrl LUXEMBOURG, ayant son siège social 31, allée Scheffer L-2520 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 28 mars 2007.

Pour extrait conforme

UniCredit LUXEMBOURG FINANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007048027/5387/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC07096. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Administration de Patrimoine Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 125.747.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend sieben, den fünfzehnten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

Sind erschienen:

1.- Die Aktiengesellschaft SOCIETE D'ASSISTANCE FINANCIERE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES S.A., mit Sitz in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur,

hier rechtmässig vertreten durch zwei ihrer Verwaltungsratsmitglieder:

- Herrn Nico Hansen, hiernach genannt, und

- Frau Raymonde Weber, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

2.- Herr Nico Hansen, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

Welcher Komparsent, namens handelnd wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht, die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Unter der Bezeichnung ADMINISTRATION DE PATRIMOINE IMMOBILIER S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxembourg verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum verlegt werden.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft sind jegliche verwaltungstechnische Arbeiten in Immobilienbranche.

Des Weiteren kann die Gesellschaft jegliche kommerziellen Aktivitäten, welche im Einklang mit den Bestimmungen des Gesetzes vom 9. Juli 2004 über das Niederlassungsrecht sind, ausüben.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt ein und dreißig tausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in drei hundert zehn (310) Aktien von jeweils ein hundert Euro (100,- EUR).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Generalversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder per elektronische Post erfolgen kann, ist gestattet.

In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Telekopie oder elektronische Post erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber rechtsmäßig vertreten durch die obligatorische und unumgängliche Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes der Gesellschaft, welches qualifiziert ist die hiervor im Gesellschaftszweck beschriebenen Aktivitäten auszuüben, gemäß den vorgeschriebenen Kriterien des luxemburgischen Mittelstandsministerium, oder durch die gemeinsame Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes und eines anderen Verwaltungsratsmitgliedes.

Art. 8. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Art. 9. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 10. Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am 3. Mittwoch des Monats Juni um 15.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 11. Die Einberufung zu jeder Generalversammlung unterliegt den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Generalversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht.

Art. 12. Die Generalversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheißen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist bevollmächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden vorzunehmen.

Art. 13. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten, dass die Aktien wie folgt gezeichnet wurden:

1.- Die Aktiengesellschaft SOCIETE D'ASSISTANCE FINANCIERE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES S.A., mit Sitz in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur, drei hundert neun Aktien	309
2.- Herr Nico Hansen, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur, eine Aktie	1
Total: drei hundert zehn Aktien	310

Alle vorgenannten Aktien wurden voll und ganz eingezahlt, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von ein und dreißig tausend Euro (31.000,- EUR) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2007.
- 2) Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahre 2008 statt.
- 3) Ausnahmsweise kann der erste Delegierte des Verwaltungsrates durch die erste Generalversammlung ernannt werden.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr ein tausend drei hundert fünfzig Euro zu deren Zahlung die Gründer sich persönlich verpflichten.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann finden die eingangs erwähnten Komparenten, die das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur.
- 2.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, und die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 3.- Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
 - a) Herr Nico Hansen, Privatbeamter, geboren in Differdingen, am 31. März 1969, beruflich wohnhaft in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur;
 - b) Frau Sophie Batardy, Privatbeamtin, geboren in Lille, (Frankreich), am 22. Januar 1963, beruflich wohnhaft in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur;
 - c) Frau Raymonde Weber, Privatbeamtin, geboren in Bouzonville, (Frankreich), am 8. Januar 1957, beruflich wohnhaft in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur.
- 4.- Zum Kommissar wird ernannt:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung MGI FISOGEST S.à r.l., mit Sitz in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 20.114.
- 5.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2012.
- 6.- Gebrauch machend vom durch Punkt 3) der Übergangsbestimmungen vorgesehenen Recht, ernennt die Generalversammlung Herr Nico Hansen, vorgenannt, zum ersten Delegierten des Verwaltungsrates, mit der Befugnis die Gesellschaft durch seine Einzelunterschrift zu verpflichten.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: N. Hansen, R. Weber, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 février 2007, vol. 541, fol. 16, case 8, GRE/2007/894. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007048636/231/145.

(070047106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Gallaher AF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 700.265.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.605.

Par résolution signée en date du 8 mars 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Pascal Biehler, avec adresse au 182, Krottenbachstrasse, A-1190 Vienne, Autriche, de son poste de gérant avec effet immédiat.

- Acceptation de la démission de Monsieur Andrew Booker, avec adresse professionnelle au 52A, Döblinger Hauptstrasse, A-1190 Vienne, de son poste de gérant avec effet immédiat.

- Nomination de Monsieur Werner Harrer, avec adresse professionnelle au 25, Schwedenstrasse, A-2020 Hollabrunn, Autriche, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Monsieur Christian Matzner, avec adresse professionnelle au 3, Bachgasse, A-2340 Mödling, Autriche, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007048028/581/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC06986. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Falera Investments Ltd., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.996.

EXTRAIT

1. des décisions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 15 mars 2007

La cooptation de M. Andreas Gilgen, né le 23 octobre 1965 à Walheim (Suisse), demeurant à CH-5430 Wettingen (Suisse), Pilatusstrasse 4, a été ratifiée. Il a été nommé comme administrateur en remplacement de Monsieur Thomas Huber jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

2. des décisions prises par le Conseil d'Administration en date du 15 février 2007

M. Nicholas Schwarz, né le 24 octobre 1976 à Bournemouth (Royaume-Uni), demeurant à CH-8026 Zurich (Suisse), Badenerstrasse 172, a été nommé président du Conseil d'Administration jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FALERA INVESTMENTS LTD.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007048059/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC07170. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Universal Management Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 64.474.

L'associée unique, la société MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A. a changé sa dénomination, qui est désormais la suivante:

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., RCS Luxembourg B 5.524, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2007.

Pour UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à.r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007048060/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC07186. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Reluxco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 125.202.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 14 mars 2007

1) Le nombre des administrateurs a été augmenté de 3 à 4.

2) Jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2008, Monsieur Gérard Birchen, administrateur de sociétés, né le 13 décembre 1961 à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé administrateur de la catégorie A.

Luxembourg, le 22 mars 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour RELUXCO INTERNATIONAL S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007048061/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC07179. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

BG-Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 29.273.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 6 mars 2007

L'Assemblée décide de reconduire M. Alfons Kirchen, Administrateur, pour une durée d'un an.

L'Assemblée décide de nommer Administrateur pour une durée d'un an:

- Monsieur Henri Crispiels, demeurant 83, rue du Moulin B-1070 Bruxelles
- Monsieur Lambert Schroeder, demeurant 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg
- Monsieur Martijn Wissels, demeurant 55 Rokkin NL-1000 AE Amsterdam

en remplacement des Administrateurs suivants:

- Monsieur Carlo Thill,
- Monsieur Carlo Lessel,
- Monsieur Jean-Louis Margue,
- Monsieur Robert Scharfe.

dont le mandat d'Administrateur est venu à échéance à l'issue de cette Assemblée.

Le mandat du réviseur d'entreprises KPMG -AUDIT à Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour la société BG-Ré S.A.

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007048332/682/27.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC05918. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Alvamonte International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 41.144.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 8 mai 2006

- Les démissions de Monsieur François Mesenburg, employé privé, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et de Monsieur Alain Renard, employé privé, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de leurs mandats d'Administrateurs sont acceptées.

- La société EFFIGI S.à.r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, la société LOUV S.à.r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et la société FIDIS S.à.r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées comme nouveaux Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Fait à Luxembourg, le 8 mai 2006.

Certifié sincère et conforme

ALVAMONTE INTERNATIONAL S.A.

LOUV S.à.r.l. / EFFIGI S.à.r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Référence de publication: 2007048561/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06082. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Canotiers de Savoie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 65.831.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 27 mars 2007 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. en remplacement de Madame Marie-José Reyter.

Cette même Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur: Monsieur Daniel Galhano, Monsieur Eric Magrini et Monsieur Philippe Toussaint, tous ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de Monsieur Robert Hovenier, MONTEREY SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., administrateurs démissionnaires. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., 6-12, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg, a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Daniel Galhano, Administrateur
- Monsieur Eric Magrini, Administrateur
- Monsieur Philippe Toussaint, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2007.

Pour CANOTIERS DE SAVOIE S.A.

D.Galhano / E. Magrini

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007048062/29/29.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07498. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Riviera Aviation Support Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 83.228.

Extraits des décisions de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue extraordinairement en date du 28 mars 2007

1) La société à responsabilité limitée COMMISERV S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

2) La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n ° 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires de 2010.

3) La société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. a démissionné de son mandat d'administrateur.

4) Monsieur Gérard Birchen, administrateur de société, né le 13 décembre 1961 à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires de 2010.

Luxembourg, le 28 mars 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour RIVIERA AVIATION SUPPORT SERVICES S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007048063/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07502. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Européenne de Santé S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 125.742.

STATUTS

L'an deux mille sept, le huit février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- Monsieur Christophe Mignani, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

2.- Monsieur Thierry Hellers, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers,

ici représenté par Monsieur Christophe Mignani, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de EUROPEENNE DE SANTE S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 2^e jeudi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.
- 3) La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription et Libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- Monsieur Christophe Mignani, préqualifié, deux mille cinq cents actions	2.500
2.- Monsieur Thierry Hellers, préqualifié, deux mille cinq cents actions	2.500
Total: cinq mille actions	5.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille quatre cent cinquante euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Philippe Leroy, directeur de sociétés, né à Enghien les Bains (France), le 26 septembre 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
 - b) Monsieur Christophe Mignani, administrateur de sociétés, né à Woippy (France), le 25 février 1966, demeurant professionnellement à L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins;
 - c) Monsieur Thierry Hellers, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 13 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée ABROAD FIDUCIAIRE S.à r.l., avec siège social à L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 107.654).
- 4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.
- 5.- Le siège social est établi à L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Mignani, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 février 2007, vol. 541, fol. 8, case 1, GRE/2007/782. — Reçu 500 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007048584/231/139.

(070047101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

CPI I&G Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.340.

—
Extrait des résolutions de l'Associé du 20 mars 2007

L'associé de CPI I&G GERMANY S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Stuart Webster, né le 30 mars 1963 à Montrose, Ecosse, demeurant professionnellement au Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, Londres SW1Y 5AD, Royaume-Uni de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet immédiat;

- de nommer Peter Lewis Bax, né le 16 Juin 1953 à Leigh On Sea, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, Londres SW1Y 5AD, Royaume-Uni aux fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée.

Les Gérants actuels sont:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.
- Peter Lewis Bax
- Michael Astarita

Luxembourg, le 21 mars 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Manager

Signatures

Référence de publication: 2007048085/710/26.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05547. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Kidde Luxembourg Finance S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 95.885.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the twenty second day of November,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole partner of KIDDE LUXEMBOURG FINANCE S.e.n.c, a Luxembourg «société en nom collectif, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 95.885, incorporated under private seal on 24 September 2003, published in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» number 1089 of 21 October 2003, as amended (the «Partnership»).

There appeared:

The sole partner of the Partnership, KIDDE LUXEMBOURG S.à r.l. a company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (KLS), represented by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, residing in Luxembourg, duly authorised to act on behalf of KLS by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

KLS declared and requested the notary to act that:

I. - As it appears from the attendance list annexed to this deed to be registered with it, the 141,484,711 (one hundred forty-one million four hundred eighty-four thousand seven hundred eleven) partnership interests are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II. - KLS waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. KLS resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

III. - The Partnership, KIDDE LUXEMBOURG FINANCE S.e n.c. with registered office 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 95.885 has been incorporated under private seal on 24 September 2003, published in the «Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations» number 52252 of 21 October 2003.

IV. - The Partnership capital is fixed at USD 141,484,711.- (one hundred forty-one million four hundred eighty-four thousand seven hundred eleven United States Dollars) which is entirely subscribed and fully paid up.

V. - Further to the recent liquidation of KIDDE LUXEMBOURG INVESTMENTS S.à r.l. and KIDDE LUXEMBOURG FINANCE S.à r.l., both former partners in the Partnership, KLS has become the sole partner of the Partnership which shall, as a consequence, be dissolved.

VI. - KLS, acting as the sole partner, approves the interim balance sheet of the Partnership as at 22 November 2006 attached hereto and declares the anticipated dissolution of the Partnership with immediate effect, in conformity with article 21 of the Partnership agreement, as amended.

VII. - KLS appoints itself as liquidator of the Partnership and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

KLS, in its capacity as liquidator of the Partnership, declares that

(i) the Partnership does no longer carry out any activity;

(ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Partnership, are hereby assigned, transferred and conveyed to KLS which has acknowledged and consented to this assignment; and, in particular, KLS undertakes to ensure, in its capacity as liquidator, that any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Partnership are duly complied with;

(iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Partnership, are assumed, transferred and conveyed to KLS which has acknowledged and consented to this transfer; any liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and KLS irrevocably undertakes to assume and to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Partnership.

VIII. - KLS declares that the liquidation of the Partnership is closed.

IX. - The books and documents of the Partnership will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Partnership, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

It has then been proceeded to the cancellation of the share register of the Partnership.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Partnership or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about 2,200.- Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux du mois de novembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de KIDDE LUXEMBOURG FINANCE S.e.n.c., une société en nom collectif luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg au numéro B 95.885, constituée par acte sous seing privé, le 24 septembre 2003, publié au «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations», au numéro 1089 du 21 octobre 2003, comme modifié (la «Société»).

A comparu:

L'associé unique de la Société, KIDDE LUXEMBOURG S.à r.l., une société constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (KLS), représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant à Luxembourg, dûment autorisé à agir pour le compte de KLS en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire soussigné, restera ci-annexée pour être enregistrée avec le présent acte.

KLS a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

I.- Tel qu'il ressort de la liste de présence annexée à cet acte en vue d'être enregistré avec celui-ci, les 141.484.711 (cent quarante et un millions quatre cent quatre-vingt quatre mille sept cent onze) parts sociales sont entièrement représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

II.- KLS renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; elle reconnaît qu'elle a été suffisamment informée de l'ordre du jour et qu'elle considère avoir été valablement convoquée et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. KLS décide en outre que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à sa disposition dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

III.- La Société, KIDDE LUXEMBOURG FINANCE S.e n.c, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés au numéro B 95.885, a été constituée par acte sous seing privé, en date du 24 septembre 2003, publié au «Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations» numéro 52252 du 21 octobre 2003.

IV.- Le capital social de la Société est fixé à USD 141.484.711,- (cent quarante et un millions quatre cent quatre-vingt quatre mille sept cent onze dollars américains), lequel est entièrement souscrit et libéré.

V.- Suite aux liquidations de KIDDE LUXEMBOURG INVESTMENTS S.à r.l., et de KIDDE LUXEMBOURG FINANCE S.à r.l., toute deux associées de la Société, KLS est le seul associé de la Société laquelle doit, par conséquent, être dissoute.

VI- KLS, agissant comme associé unique, approuve le bilan intérimaire de la Société daté du 22 novembre 2006 ci-annexée, et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat, conformément à l'article 21 du contrat de Société, comme modifié.

VII.- KLS, se désigne elle-même comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

KLS, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que:

(i) la Société n'exerce plus aucune activité;

(ii) tous droits, titres, intérêts et obligations se rapportant aux actifs existants de la Société, sont par le présent acte cédés, transférés et transmis à KLS, qui a pris connaissance et consenti à une telle cession et KLS s'engage, en tant que liquidateur, à ce que toutes les formalités requises pour le transfert de toute somme détenue par la Société sur un compte en banque soient dûment effectuées;

(iii) tous droits, titres, intérêts et obligations se rapportant au passif existant de la Société, sont par le présent acte assumés, transférés et transmis à KLS, qui a pris connaissance et consenti à un tel transfert; tout le passif restant de la Société en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et KLS s'engage irrévocablement à payer tout passif éventuel de la Société dissoute actuellement inconnu et non payé.

VIII.- KLS déclare que la liquidation de la Société est clôturée.

IX.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant 5 (cinq) ans à Luxembourg au précédent siège social de la Société, 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Il a été procédé à l'annulation du registre des parts sociales de la Société.

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportées par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à 2.200,- euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec Nous, Notaire, l'original du présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 48, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007048214/211/136.

(070047220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

CPI I&G Finance Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.444.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé du 20 mars 2007

L'associé de CPI I&G FINANCE Co S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Stuart Webster, né le 30 mars 1963 à Montrose, Ecosse, demeurant professionnellement au Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, Londres SW1Y 5AD, Royaume-Uni de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet immédiat;

- de nommer Peter Lewis Bax, né le 16 juin 1953 à Leigh On Sea, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, Londres SW1Y 5AD, Royaume-Uni aux fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée.

Les Gérants actuels sont:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.
- Peter Lewis Bax
- Michael Astarita.

Luxembourg, le 21 mars 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Manager

Signatures

Référence de publication: 2007048087/710/26.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05559. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Flying Rookies Luxembourg A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-5368 Schuttrange, 47, rue de Canach.

R.C.S. Luxembourg F 6.986.

—
STATUTS

Entre les soussignés:

1. Guillaume Schaack, 26, rue du Bois, L-4795 Linger, étudiant, nationalité luxembourgeoise
2. Maximilian Huberty, 6, rue Barendall, L-8212 Mamer, étudiant, nationalité luxembourgeoise
3. Olivier Krier, 47, rue de Canach, L-5368 Schuttrange, étudiant, nationalité luxembourgeoise

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de FLYING ROOKIES LUXEMBOURG A.s.b.l.

Art. 2. L'association a pour objet de réunir les jeunes pilotes de l'aviation à moteur du Grand-Duché et de défendre les intérêts de ceux-ci.

Art. 3. L'association a son siège social à 47, rue de Canach, L-5368 Schuttrange. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. Membres

Art. 6. Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit avoir présentée une demande d'adhésion écrite ou oral au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

IV. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

V. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 1 an. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

VI. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

VII. Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

VIII. Dissolution et liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

IX. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Signatures.

Référence de publication: 2007048520/7580/82.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02451. - Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

WP LuxCo IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.695.000,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 108.417.

Extrait des résolutions du Conseil de gérance de la Société prises en date du 6 novembre 2006

En date du 6 novembre 2006, le Conseil de gérance de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Paul Mousel, de son mandat en tant que gérant de classe B de la Société avec effet au 6 novembre 2006;

- de nommer Madame Ute Bräuer, né le 1^{er} décembre 1956 à Oberhausen en Allemagne, avec adresse professionnelle à 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 6 novembre 2006 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

Gérants de classe A:

- Monsieur Timothy Curt
- Madame Tara Kerley

Gérants de classe B:

- Monsieur Guy Harles
- Madame Ute Bräuer

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

WP LUXCO IV S.à r.l

Signature

Référence de publication: 2007048607/250/28.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD00949. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

CPI I&G Alte Elbgastrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.341.

Extrait des Résolutions de l'Associé du 20 mars 2007

L'associé de CPI I&G ALTE ELBGAUSTRASSE S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Stuart Webster, né le 30 mars 1963 à Montrose, Ecosse, demeurant professionnellement au Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, Londres SW1Y 5AD, Royaume-Uni de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet immédiat;

- de nommer Peter Lewis Bax, né le 16 Juin 1953 à Leigh On Sea, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, Londres SW1Y 5AD, Royaume-Uni aux fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée.

Les Gérants actuels sont:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

- Peter Lewis Bax
- Michael Astarita

Luxembourg, le 21 mars 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Manager

Signatures

Référence de publication: 2007048089/710/26.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05554. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Montelux Investments & Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 74.486.

Avec effet au 15 février 2007, la société FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a dénoncé le domicile établi en ses locaux de la société anonyme MONTELUX INVESTMENTS & FINANCE S.A.

Avec effet au 15 février 2007:

- la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a donné démission de ses fonctions d'administrateur.

- Monsieur Bastiaan Schreuders a donné démission de ses fonctions d'administrateur.

- Monsieur Colm Smith a donné démission de ses fonctions d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2007.

Pour extrait sincère et conforme

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007048091/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC07192. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Paris Premier Properties "Lux" S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 87.812.

DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the ninth of February.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared:

The private limited liability company (société à responsabilité limitée) PARIS PREMIER PROPERTIES S.à r.l., with registered office at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg section B number 113.137,

represented by Mr. Alain Thill, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy having been signed ne varietur by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, acting in his capacity, declared and requested the notary to act:

1.- That the private limited liability company (société à responsabilité limitée) PARIS PREMIER PROPERTIES LUX S.à r.l., with registered office at L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe R.C.S. Luxembourg section B number 87.812, has been incorporated by deed of Maître André Schwachtgen, notary residing at Luxembourg, on the 18th of June 2002, published in the Mémorial C number 1254 of the 28th of August 2002.

2.- That the capital of the company PARIS PREMIER PROPERTIES LUX S.à r.l. presently amounts to twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each.

3.- That the appearer is the holder of all the shares of the company PARIS PREMIER PROPERTIES LUX S.à r.l.

4.- That the appearing party has decided to dissolve, with effect on December 31, 2006, and to liquidate the company PARIS PREMIER PROPERTIES LUX S.à r.l. which has discontinued all activities.

5.- That the appearing party declares that he has taken over all the assets and liabilities of the company PARIS PREMIER PROPERTIES LUX S.à r.l.

6.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the company and that the appearing part shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

7.- That the liquidation of the dissolved company PARIS PREMIER PROPERTIES LUX S.à r.l. is to be construed as definitely terminated.

8.- That full and entire discharge is granted to the incumbent managers of the company for the performance of their assignment.

9.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at seven hundred and fifty euros.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy signed with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le neuf février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société à responsabilité limitée PARIS PREMIER PROPERTIES S.à r.l., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, R.C.S. Luxembourg section B numéro 113.137,

représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1.- Que la société à responsabilité limitée PARIS PREMIER PROPERTIES LUX S.à r.l., avec siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, R.C.S. Luxembourg section B numéro 87.812, a été constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 juin 2002, publié au Mémorial C numéro 1254 du 28 août 2002.

2.- Que le capital social s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

3.- Que la comparante est l'associée unique de la prédite société PARIS PREMIER PROPERTIES LUX S.à r.l.

4.- Que la comparante a décidé de dissoudre, avec effet au 31 décembre 2006, et de liquider la société PARIS PREMIER PROPERTIES LUX S.à r.l., qui a arrêté ses activités.

5.- Que la comparante déclare avoir repris tous les éléments d'actifs et de passifs de la société PARIS PREMIER PROPERTIES LUX S.à r.l.

6.- Qu'il est attesté que tout l'actif est dévolu à la comparante et qu'elle assure le paiement de toutes les dettes de la société, même inconnues à l'instant.

7.- Que la liquidation de la société PARIS PREMIER PROPERTIES LUX S.à r.l. est à considérer comme définitivement close.

8.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants actuels de la société pour l'exécution de leur mandat.

9.- Que les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 février 2007, vol. 541, fol. 8, case 3. GRE/2007/784. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007048225/231/86.

(070046889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Deutsche Postbank Finance Center Objekt GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Schuttrange, 18-20, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 81.397.

Der Jahresabschluss für das Geschäftsjahr 2006, bestehend aus Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung, sowie der Lagebericht und Gewinnverwendungsbeschluss der Gesellschafterversammlung vom 5. März 2007, beim Handels- und Gesellschaftsregister des Bezirksgerichts Luxemburg hinterlegt worden.

Hinweis zur Bekanntmachung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10. April 2007.

DEUTSCHE POSTBANK FINANCE CENTER OBJEKT GmbH

Unterschrift

Référence de publication: 2007048168/1011/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, réf. LSO-CD00224. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Quest Management, Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 76.341.

*Extract of the minutes of the annual general meeting of the Shareholders of the Company
held in Luxembourg on 15 March 2007*

The meeting decided to reappoint the acting members of the Board of Directors and the Auditors for a new period of one year.

The directors are:

- Mr Yves de Vos, 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Luxembourg (Chairman of the Board of Directors)
- Mr René Avonts, Lei 19 bus 2, B-3000 Leuven, Belgium
- Mr Jos Peeters, Lei 19 bus 2, B-3000 Leuven, Belgium
- Mr Romain Moebus, 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Luxembourg

The Auditors are:

- DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

The mandates of the Directors and the Auditors shall expire immediately after the annual general meeting of the year two thousand and eight.

*Extrait (French translation - Traduction en français)
du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des Actionnaires de la Société
qui s'est tenue en date du 15 mars 2007 à Luxembourg*

L'assemblée décide de réélire les administrateurs et commissaire aux comptes en fonction pour une nouvelle période d'un an.

Les administrateurs sont:

- M. Yves de Vos, 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Luxembourg (Président du Conseil d'Administration)
- M. René Avonts, Lei 19 bus 2, B-3000 Louvain, Belgique
- M. Jos Peeters, Lei 19 bus 2, B-3000 Louvain, Belgique
- M. Romain Moebus, 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Luxembourg

Le réviseur d'entreprises est:

- DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Les mandats des administrateurs et de réviseur d'entreprises prendront fin immédiatement à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille huit.

Certified true extract / Extrait certifié conforme

R. Avonts / Dr. J. Peters / Y. de Vos / R. Moebus

Référence de publication: 2007048420/520/38.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01233. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Europa Transport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 33.985.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2007048171/756/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00424. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Oriental Asset Management Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 84.458.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2007048176/756/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00373. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Lumasa, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 16.398.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mars 2007

- L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Jean-Marie Di Cino, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg de son mandat d'administrateur et nomme en remplacement Madame Lieve De Mets, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

L'Assemblée ratifie la cooptation de la société LUX KONZERN S.à r.l, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, au poste d'administrateur. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 12 mars 2007.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007048335/655/26.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04568. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Lyon Equity Holding SA, Société Anonyme,

(anc. Biophotonic S.A.H.).

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 73.281.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

Signature
Administrateur

Référence de publication: 2007048179/756/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00370. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Pasiphae, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.646.

In the year two thousand seven, on twentieth of March.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of PASIPHAE, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 76646, incorporated by a notarial deed dated 22 June 2000, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 806 dated 3 November, 2000. The articles of incorporation have been modified pursuant to a notarial deed on 16 August, 2000, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 101 dated 9 February, 2001.

The meeting was opened by Mr. Philippe Morales, lawyer, residing in Luxembourg, being the chairman, who appoints as Secretary Ms. Cécile Hestin, lawyer, residing in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Ms. Anna Veneziani, private employee, residing in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the office and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with the minute.

II. As appears from the attendance list, the 50,000 (fifty thousand) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on the all the items of the agenda.

III. The agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

1. Dissolution and liquidation of the company
2. Nomination of Mr. Philippe Morales and Mr. Fabrizio Penso as liquidators acting jointly and severally
3. Determination of the powers conferred upon the liquidators

After deliberation, the following resolutions were taken:

First resolution

The Meeting decides to proceed to the dissolution of the company and pronounce its liquidation as of today.

Second resolution

The Meeting decides to appoint Mr. Philippe Morales, prenamed, and Mr. Fabrizio Penso, private employee, residing 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg as liquidators of the company, acting jointly and severally.

Third resolution

The liquidators have the broadest powers for the exercise of his mission in particular those set forth by the articles 144 to 148 of the Luxembourg law of 10 August, 1915 concerning commercial companies as amended.

The liquidators are expressly authorized to distribute in advance liquidation proceeds as soon as possible, in any form, according to the available funds and financial needs of the company.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire demeurant à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée PASIPHAË, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76646, constituée suivant acte notarié en date du 22 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations numéro 806 du 3 novembre 2001. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 16 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 101 du 9 février 2001.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Maître Cécile Hestin, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Anna Veneziani, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau et le notaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il résulte de cette liste de présence que les 50.000 (cinquante mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente Assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution et liquidation de la société

2. Nomination de Maître Philippe Morales et de Monsieur Fabrizio Penso en tant que liquidateurs de la société, agissant conjointement

3. Détermination des pouvoirs conférés aux liquidateurs

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer Maître Philippe Morales, prénommé et Monsieur Fabrizio Penso, employé privé, demeurant à L-2449 Luxembourg 4, boulevard Royal, en tant que liquidateurs de la société, agissant conjointement et solidairement.

Troisième résolution

Les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 à 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les liquidateurs sont expressément autorisés de distribuer une avance sur le boni de liquidation dans les meilleurs délais, sous quelque forme que ce soit, en fonction des disponibilités et des besoins de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les personnes comparantes ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. Morales, C. Hestin, A. Veneziani, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 mars 2007. Relation: EAC/2007/2697. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 mars 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007049493/239/93.

(070048430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

ITL Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 40.225.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2007048189/756/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00366. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Flecha Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 95.892.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2007048191/756/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00362. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Interbio Medical Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 41.430.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2007048193/756/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00381. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Biver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 60.696.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

Signature
Administrateur

Référence de publication: 2007048196/756/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00316. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Bastec S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 41, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 107.830.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

Signature
Administrateur

Référence de publication: 2007048197/756/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00317. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Peinture d'Or S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3328 Crauthem, 13, rue Metzler.
R.C.S. Luxembourg B 45.804.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007048234/6825/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, réf. LSO-CD00018. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Océane Re, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 96.891.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OCEANE RE
AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Référence de publication: 2007048243/682/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02365. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.
